

# Ville de Saint-Césaire

## grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones		
				406	407	408
<b>USAGES</b>	<b>HABITATION</b>	classe A-1 unifamiliale isolée				
		classe A-2 unifamiliale jumelée	art. 14.6			
		classe A-3 unifamiliale en rangée				
		classe A-4 unifamiliale semi-jumelée				
		classe B-1 bifamiliale et trifamiliale isolée				
		classe B-2 bifamiliale et trifamiliale jumelée	art. 14.6			
		classe B-3 bifamiliale et trifamiliale en rangée				
		classe B-4 bifamiliale et trifamiliale en semi-jumelée				
		classe C-1 multifamiliale isolée (4 à 8 log.)				
		classe C-2 multifamiliale isolée (9 log. et plus)				
		classe D - habitation communautaire				
		classe E - résidences personnes âgées	règl. const. art. 5.7			
	classe F - maison mobile					
	<b>COMMERCE</b>	classe A-1 bureaux				
		classe A-2 services				
		classe A-3 alimentation et vente au détail			● [1]	
		classe A-4 télécommunications				
		classe B-1 spectacles, salles de réunion				
		classe B-2 bars, brasseries				
		classe B-3 commerces érotiques				
		classe B-4 récréation intérieure				
		classe B-5 arcades				
		classe B-6 récréation ext. intensive	art. 17.3			
		classe B-7 récréation ext. extensive				
		classe B-8 observation nature				
		classe B-9 clubs sociaux			●	
		classe C-1 hébergement				
		classe C-2 gîte touristique				
		classe C-3 restauration				
		classe C-4 cantines				
		classe D-1 poste d'essence	art. 19.2			
		classe D-2 station service, lave-autos	art. 19.2, 19.3			
		classe D-3 ateliers d'entretien	art. 19.2, 19.3			
classe D-4 vente de véhicules		art. 19.2				
classe D-5 pièces et accessoires						
classe E-1 construction, terrassement						
classe E-2 vente en gros, transport						
classe E-3 para-agricole						
classe E-4 autres usages commerciaux						
<b>INDUSTRIE</b>	classe A	art. 20.2, 20.3	●	●	●	
	classe B	art. 20.2, 20.3	●			
	classe C	art. 20.2, 20.3				
	classe D extraction	art. 17.4				
	classe E récupération, recyclage	art. 17.6				
	classe F traitement boues, lisiers	art. 17.6				
<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL</b>	classe A-1 services gouvernementaux					
	classe A-2 santé, éducation					
	classe A-3 centres d'accueil					
	classe A-4 services culturels et communautaires					
	classe A-5 sécurité publique, voirie					
	classe A-6 lieux de culte					
	classe B parcs, équipements récréatifs					
	classe C équip. publics	art. 7.5.2				
	classe D infras. publiques		●	●	●	
	<b>AGRICOLE</b>	classe A agriculture	art. 6.5, 7.4.1, 7.4.2			
classe B élevage		art. 21.1, 21.2				
classe C activités complémentaires						
classe D activités agrotouristiques						
classe E animaux domestiques		art. 21.3				
Notes particulières:						
[1] limité aux activités de vente au détail pratiquées par un organisme appartenant à la sous-classe d'usage B-9, clubs sociaux, organismes sans but lucratif						

# Ville de Saint-Césaire

## grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones			
			406	407	408	
<b>NORMES</b>	<b>IMPLANTATION</b>	marge de recul avant min. (m)	art. 6.2.1	10	10	10
		marge de recul avant max. (m)		—	—	—
		marge de recul latérale min. (m)		4	4	4
		somme des marges de recul latérales min. (m)		9	9	9
		marge de recul arrière min. (m)		3	3	3
	<b>BÂTIMENT</b>	hauteur minimale (étage)		—	—	—
		hauteur maximale (étage)		2	2	2
		hauteur maximale (m)		—	—	—
		exhaussement maximal (m)		—	—	—
		façade minimale (m)		10	10	10
		profondeur minimale (m)		10	10	10
	superficie min. au sol (m ca)		100	100	100	
	<b>RAPPORTS</b>	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		65	65	65
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		—	—	—
	<b>AUTRES NORMES</b>	normes patrimoniales	art. 14.3			
		zones à risque d'inondation				
		projet intégré	art. 14.5			
<b>DIVERS</b>	<b>AMENDEMENT</b>					
	Notes particulières:					